EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAINT-MIGHEL.

PROCES-VERBAL

DU BUREAU TENU LE SIX SEPTEMBRE, MIL HUIT CENT QUARANTE-HUIT.

Le six septembre mil huit cent quarante-huit, conformément à la xlie règle de la Société ecclésiastique de St. Michel, qui fixe l'assemblée ordinaire du bureau de la dite Société, au premier mercredi de septembre, se sont assemblés, au presbytère des Trois-Rivières, M.M. Jean-Baptiste Kelly, Thomas Cooke, Alexis Mailloux, V. G., Charles-François Baillargeon, Laurent-Thomas Bédard, Barthélemi Fortin, Jean-Louis Beaubien, François-Germain Loranger, Sévère-Joseph-Nicolas Dumoulin et François-Xavier Côté, procureurs de la dite Société, en présence desquels Mgr. le vice-président a demandé qu'on fît la lecture du procès-verbal du bureau tenu l'année précédente. Cette lecture étant faite, Mgr. le vice-président a présenté les formules d'agrégation de MM. François McDonell, caré de St. Giles, Michel Kerrigan, vicaire de Québec, Luc Trahan, missionaire de la Grosse-Ile, Joseph Bailey, vicaire des Trois-Rivières, Edmond angevin, prêtre de l'archevêché, Hyacinthe Potvin, prêtre du collége de Ste.-Anne, Léon Protencher, vicaire de St. Gervais, Basile Robin, vicaire de la Baie du Febvre, Zéphirin Gingras, vicaire de la Rivière-Ouelle, et Patrice-Gabriel Clarke, vicaire de Québec, lesquels ont été admis au nombre des membres de la Société.

Ensuite le bureau a reconnu, comme membre de la Société, M. Cyprien Tanguay, curé de St. Raymond, dont le nom avait été omis sur le procès-verbal du bureau de l'année précédente.

Après quoi les décisions suivantes ont été arrêtées par le bureau :

- 1º MM. Joseph Pâquet, missionnaire de Richibouctou, Pierre Pâtry, curé de St. Stanislas, et Clovis Gagnon, missionnaire de St. Norbert d'Arthabaska, n'ayant pas payé, depuis plus de deux ans, leur contribution annuelle, n'appartiennent plus à la Société.
 - 2º Le bureau approuve l'allocation de £8 15 0 faite, par Mgr. le président, à M. T. B. Pelletier.
- 3º Le trésorier et le vice-trésorier sont autorisés à employer l'argent qu'il y a en caisse, tant celui qu'ist déjà placé dans les banques, que celui qu'ils ont entre leurs mains, au montant de £500, à acheter des débentures provinciales pour les incendiés; lesquelles débentures seront mises dans le coffre-fort qui sera déposé au séminaire ou à l'archevêché.
- 4° Dans le cas où le vice-trésorier cesserait de résider à Québec, Mgr. le président est autorisé à le remplacer provisoirement, jusqu'au prochain bureau.
- 5º Les membres de la Société sont priés de se conformer strictement à la règle qui les oblige à payer, chaque année, leurs contributions; afin que l'on puisse placer avec profit tous les fonds disponibles, et par là procurer de plus grands secours aux membres infirmes.
- 6° Le secrétaire est chargé d'informer Mgr. le président que c'est le désir du bureau que sa Sa Grandeur veuille bien fixer, pour l'avenir, l'assemblée annuelle du dit bureau à Québec.
- 7º Les membres de la Société sont priés de faire connaître, par lettres adressées à Mgr. le président, d'ici à la tenue du bureau prochain, s'ils regardent comme avantageux, que des mesures soient prises pour obtenir de la Législature provinciale, une loi qui incorpore légalement la Société ecclésiastique de St. Michel.

Il s'ensuit qu'il reste en caisse	£744	0	8	
Forme la somme totale deLa dépense de l'année étant de	939 195	8	$9\frac{1}{2}$ $1\frac{1}{2}$	
A la demande de Mgr. le vice-président, le trésorier a déclaré avoir fait la recette, née, de la somme de Laquelle ajoutée à ce qu'il y avait en caisse	£393	19	64	

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les allocations aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départies comme suit :—

AM.	Viau,	 £35
\mathbf{M} .	Daulé,	 45
\mathbf{M} .	A. Lefrançois,	 45
	Couture,	
\mathbf{M} .	T. B. Pelletier,	 40
M.	M. Tardif	 40

Ensin Mgr. le vice-président a fait connaître au bureau qu'en vertu des réponses faites, par les membres de la Société, à la circulaire de Mgr. le président, en date du 15 avril dernier, pour l'élection de douze procureurs, MM. Charles-François Baillargeon, François-Cermain Loranger, Thomas Maguire, Laurent-Thomas Bédard, Joseph-David Déziel, Jean-François Gagnon, Jean Harper, François-Xavier Delâge, Jean-Baptiste Ant. Ferland, Jean-Louis Beaubien, Séver-Joseph-Nicolas Dumoulin et Thomas Cooke, sont élus procureurs; et que MM. Jacques Nelligan, Joseph Laberge, Paschal Pouliot, François-Xavier Côté, Jean-Baptiste Kelly, Barthélemi Fortin, Célestin Gauvreau, Alexis Mailloux, Louis-Antoine Montminy, Edouard Faucher, Louis Proulx et Charles-Félix Cazeau, sont ceux qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après les procureurs élus.

Fait et passé au presbytère des Trois-Rivières, par ordre de Mgr. le vice-président, les jour et an que dessus; et ont signé, lecture faite.

(Signé,) † P. F. Ev. DE SIDYME, vice-président.

D. PARADIS, Ptre, V. S. S. E. de St. Michel.



COMPTE DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE DEPUIS LE DERNIER BUREAU, TENU LE 1ER SEPTEMBRI., 1847.

Allocation à M. Daulé,	£45			
Do. à M. Desjardins,				
Do. à M. Viau,				
Do. à M. Couture				
Do. a M. Pelletier,		15	0	
Impression du procès-verbal, lettres circulaires, etc				
et ports de lettres,	6	13	11	
Tenue du bureau,				
	£195	8	14	

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 15 septembre, 1848.

Secrétaire S. E. S. M.